

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE

La Société des alcools du Québec vous offre, à titre de client particulier, la possibilité d'effectuer vos achats des **Primeurs Bordeaux 2019** en ligne dès maintenant, à l'occasion de notre présente vente.

Nous vous prions de bien remplir votre bon de commande en ligne chaque semaine et ce jusqu'à la fin de l'opération. Vous avez la possibilité de passer autant de commandes que vous le désirez en remplissant le bon de commande disponible sur le site des Services SAQ Signature et ce jusqu'à la date limite.

Le seul moyen de vous procurer les produits de l'opération **Primeurs Bordeaux 2019** est en passant par le site [SAQ Inspire Signature](#).

Si la demande dépasse l'offre, une loterie informatisée aura lieu le lundi à 12 h parmi toutes les commandes reçues jusqu'à ce moment.

À tous les mercredis et ce pour toute la durée des **Primeurs Bordeaux 2019** en ligne, SAQ Inspire Signature enverra à ses clients, par courriel, la confirmation du nombre de bouteilles qui leur ont été allouées la semaine précédente.

Il est important de conserver la confirmation d'expédition que vous recevrez par courriel.

PRIX DE VENTE

Un acompte de 40% du prix de vente des produits alloués sera exigé **au début du mois suivant la confirmation de votre commande**. Le solde étant payable, à l'arrivée des produits à l'entrepôt, soit à l'été 2021.

Une lettre contenant tous les détails de livraison vous sera envoyée par courriel à l'été 2022. Le directeur de la succursale de la SAQ où vous aurez fait livrer vos produits communiquera avec vous à l'automne 2022 pour vous informer de la réception de votre commande. Le paiement de l'acompte et le solde de la commande doivent **obligatoirement** être réglés par carte de crédit **Visa, MasterCard ou American Express**.

Exception : Due à un temps d'élevage plus long, les Barsac et Sauternes seront disponible pour livraison un an plus tard, soit à l'automne 2023, par conséquent l'encaissement du solde sera exigé à l'été 2023.

Les prix indiqués sur le bon de commande en ligne, sont les prix fixés pour la vente aux consommateurs.

Pour les clients **titulaires d'un permis** de vente de boissons alcooliques délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux, le paiement du solde de leurs commandes et la détermination des prix de vente se feront selon les modalités habituelles. Cependant, le prix de vente final des produits pour les titulaires de permis d'alcool sera le prix du bon de commande en ligne augmenté des taxes spécifiques aux titulaires de permis d'alcool, qui seront perçus par la SAQ au moment de la livraison des produits.

Le nom indiqué sur le bon de commande doit être le même que celui du détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de la commande. Dans le cas où le nom du titulaire de la carte utilisée pour le paiement d'une commande serait différent de celui indiqué sur le bon de commande, la SAQ se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler la commande sans préavis.

ACOMPTE ET SOLDE

L'acompte sera calculé sur les produits alloués et non sur les produits commandés. Ledit acompte sera encaissé par la SAQ **au début du mois suivant la confirmation de votre commande**. Tout acompte versé par le client pour un produit non livré sera crédité du prix de vente de tout autre produit qui lui sera livré par suite d'une commande passée dans le cadre de cette édition des **Primeurs Bordeaux 2019** du *Courrier vinicole*.

Si la valeur de l'acompte excède la valeur du solde de prix de vente de tout autre produit commandé et livré, cet excédent sera remboursé au client et majoré d'un intérêt, à compter de la date de la somme déboursée, calculé selon le taux de base de la Banque Nationale du Canada moins 1 %.

Toute commande pour laquelle la SAQ n'aura pu encaisser l'acompte de 40 % dans les 30 jours de la date d'encaissement sera annulée sans aucun autre avis.

Toute commande pour laquelle la SAQ n'aura pu encaisser le solde de 60 % dans les 30 jours de la date de mise en disponibilité des produits sera annulée sans aucun autre avis et un chèque de remboursement du dépôt sera expédié au client à la dernière adresse contenue aux dossiers de la SAQ.

Toute commande non réclamée à la succursale de livraison choisie par le client dans les 30 jours de la date de mise en disponibilité des produits sera annulée sans aucun autre avis et un chèque de remboursement de la somme encaissée par la SAQ sera expédié au client à la dernière adresse contenue aux dossiers de la SAQ.

Toute personne étant dans l'impossibilité de récupérer ses produits au moment de leur mise en disponibilité devra communiquer avec les Services SAQ Signature. Une procuration devra être émise afin de permettre à une tierce personne de récupérer la commande.

ANNULATION DE LA VENTE ET TRANSFERT DE LA COMMANDE

Les produits qui auront été attribués à la suite d'un tirage au sort ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ni échange et le client devra en acquitter le prix en totalité.

Les produits commandés par un client ne pourront en aucune circonstance être transférés à un autre client.

Les produits commandés par un client ne pourront en aucune circonstance être transférés à un autre client.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Si, pour quelque raison que ce soit, la SAQ ne peut livrer au client les produits commandés, sa seule responsabilité sera alors de créditer le client ou de le rembourser pour l'acompte versé par ce dernier, le tout conformément à la clause intitulée Acompte et Solde.

N. B. : Il est important de noter que les différents rabais et promotions accordés par la SAQ ne sont pas applicables à la présente vente des **Primeurs Bordeaux 2019**.

**Pour conserver votre privilège de membre de SAQ Inspire Signature, vous devez
commander un minimum de 150\$ de produits par année.**

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Étant donné que certains vins offerts dans cette campagne des **Primeurs Bordeaux 2019** sont produits en quantités restreintes, la SAQ pourra, à sa discrétion, pour chacun des produits offerts :

- a) attribuer un pourcentage des quantités disponibles à la catégorie des clients éligibles à une précommande ainsi qu'à la catégorie des clients titulaires d'un permis de vente de boissons alcooliques délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- b) limiter le nombre de bouteilles attribuées par commande acceptée;
- c) attribuer les bouteilles par un tirage au sort informatisé.

Règle générale d'attribution

La SAQ procédera à l'attribution des bouteilles selon l'un des deux scénarios suivants :

Scénario 1 :

Si le nombre de bouteilles disponibles d'un même produit permet d'honorer toutes les commandes de une et de deux bouteilles et d'honorer les commandes de trois bouteilles et plus jusqu'à concurrence de trois bouteilles, alors chacune des commandes sera honorée et tous les clients ayant commandé une ou deux bouteilles du produit se verront attribuer les bouteilles commandées et tous les clients ayant commandé trois bouteilles et plus se verront attribuer trois bouteilles. Les bouteilles restantes au terme de cette attribution feront l'objet d'un tirage au sort unitaire parmi tous les clients ayant commandé plus de trois bouteilles.

Scénario 2 :

Si le nombre de bouteilles disponibles d'un même produit ne permet pas d'honorer toutes les commandes de la façon prévue au scénario 1, la SAQ effectuera un tirage au sort parmi toutes les commandes reçues, chaque commande ayant une chance égale d'être tirée, peu importe le nombre de bouteilles commandées. Le client dont le nom est tiré se verra attribuer le nombre de bouteilles de ce produit figurant à sa commande jusqu'à concurrence de trois bouteilles.

Règle applicable aux produits en allocation très limitées

Scénario 1 :

Si le nombre de bouteilles disponibles permet d'honorer toutes les commandes jusqu'à concurrence d'une bouteille par commande de ce produit, alors tous les clients se verront attribuer une bouteille. Les bouteilles restantes au terme de cette attribution feront l'objet d'un tirage au sort unitaire parmi tous les clients ayant commandé plus d'une bouteille.

Scénario 2 :

Si le nombre de bouteilles disponibles ne permet pas d'honorer toutes les commandes de la façon prévue au scénario 1, la SAQ effectuera un tirage au sort parmi toutes les commandes reçues, chaque commande ayant une chance égale d'être tirée, peu importe le nombre de bouteilles commandées. Le client dont le nom est tiré se verra attribuer une bouteille.

GARANTIE

La Société des alcools du Québec garantit ces produits pour une période de 12 mois à compter de la prise de possession des produits. Sur remise d'un produit défectueux, la Société des alcools du Québec le remplacera ou en remboursera le prix d'achat. Pour toutes autres informations concernant notre politique d'échange ou de remboursement, veuillez communiquer avec les Services SAQ Signature.

SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS

La sécurité des transactions est assurée par un système de chiffrement qui assure la confidentialité des données numérique et des fichiers importants, ceux-ci demeurant enregistrés dans votre ordinateur. Le texte en clair est transformé en texte inintelligible en utilisant des algorithmes complexes et des cryptogrammes (appelés « clés »), puis l'opération inverse est appliquée pour le déchiffrement.

Le site SAQ Inspire Signature utilise le chiffrement asymétrique qui exige une clé pour le chiffrement puis une autre clé pour le déchiffrement. La connaissance de l'une ne permet pas de déduire l'autre. Pour envoyer un message chiffré, l'émetteur utilise la clé de chiffrement. Le destinataire ne peut déchiffrer le message qu'en utilisant la clé de déchiffrement. Aucune clé n'a besoin de changer de main lorsque cette méthode est utilisée. Cette façon de procéder assure la transmission sécurisée de votre numéro de carte de crédit entre Internet et notre système de paiement.

Lorsque vous utilisez le formulaire de paiement, l'information relative à votre carte de crédit est acheminée dans Internet à l'aide du protocole SSL (Secure Socket Layer). Ce protocole, permet la transmission sécurisée des renseignements vers le système de paiement.

Toute personne désirant obtenir de plus amples renseignements à propos de cette vente est priée de communiquer avec :

SAQ Inspire Signature

905, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 3V9

Téléphone : 514 254-2020 ou sans frais 1 866 873-2020

Télec : 514 864-3253 ou sans frais 1 800 317-9317

Courriel : saqinspiresignature@saq.qc.ca